

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2026

PRÉVENIR L'UTILISATION DE CONTRATS D'ÉNERGIE POUR LÉGITIMER DES
OCCUPATIONS ILLICITES - (N° 2613)

Commission	
Gouvernement	

N° 35

AMENDEMENT

présenté par

Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste et social s'oppose à cet article qui vient ajouter une nouvelle contrainte administrative superflue pour les fournisseurs d'énergie et les clients souhaitant souscrire un contrat d'énergie.

Plus largement, le groupe Écologiste et social s'oppose à cette proposition de loi qui porte atteinte à l'accès à un bien de première nécessité en conditionnant l'accès à l'électricité et fait peser sur les fournisseurs un rôle de contrôle du droit d'occupation qui ne relève pas de leurs missions. Il entretient par ailleurs l'idée fautive d'un phénomène massif de squat, alimentant une inquiétude infondée chez les propriétaires.